



SYNDICAT DE L'ENCADREMENT
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
(SEJS)

UNSA-éducation

Rencontre ARF – UNSA-éducation le 28 février 2013

Présents au siège de l'ARF :

Claire BERNARD, Pascal BONNETAIN et Francis PARNY pour l'Association des Régions de France
Jean-Paul KRUMBHOLZ (SNAPS), Jean-Yves ROCCA (A&I), Mickaël BOUCHER et Gérard BAUDRY (SEJS)
pour l'UNSA-éducation.

PB : le président de l'ARF a rencontré la ministre et l'a informé à cette occasion d'une position favorable de principe au transfert du patrimoine des CREPS sous réserves :

- d'un examen des conséquences financières en cause ;
- de l'avis des personnels.

D'où les rencontres organisées le 28 février par l'ARF avec les syndicats concernés et les associations professionnelles du secteur, avant de rendre son avis au Ministère le 21 mars.

Le positionnement de l'ARF vise une approche politique globale et non pas région par région. Ensuite, chaque assemblée régionale aura à définir plus précisément les conditions de mise en œuvre particulières à sa situation. L'ARF souhaite une contractualisation forte sur les missions nationales.

JPK : l'UNSA éducation est majoritaire dans l'ensemble des catégories de personnels du ministère.

Sur le principe, une décentralisation du type de celle qui s'est passée pour les lycées bénéficie d'un avis a priori favorable de l'UNSA. Pour autant, naturellement, il n'y a pas de blanc seing, il faudra voir comment les textes seront écrits.

L'UNSA est favorable parce que le ministère n'est plus réellement en capacité de faire vivre son réseau d'établissements, d'où :

- la suppression de huit établissements ;
- des ministres successifs qui changent les missions des CREPS, changements de caps qui fragilisent l'activité des établissements...

L'UNSA-éducation, dans une logique de décentralisation, défendra l'idée que des CREPS devront être créés dans chaque région et en charge de trois missions :

- la formation professionnelle du sport ;
- l'aide à l'accueil des structures du sport de haut niveau ;
- l'accueil du sport régional en vue du développement du sport.

C'est le modèle des lycées qui est naturellement souhaité pour les CREPS : malgré la décentralisation, ils restent des établissements publics d'Etat, les personnels d'encadrement, administratifs et pédagogiques sont des agents de l'Etat ; seuls les agents techniques ont basculé dans les collectivités.

JYR : il y a accord pour que les conseils régionaux aient un rôle significatif dans la gouvernance des CREPS. Pour l'UNSA-éducation, il est clair que l'Etat n'a plus le monopole de l'action publique. Néanmoins, l'Etat doit rester le pilote d'un certain nombre de politiques publiques. Le modèle d'inspiration pour les EPLS pourrait être les EPLE, mais aussi celui de l'enseignement supérieur.

La logique de contractualisation Etat / régions / Etablissements Publics Nationaux pourrait être un principe fort dans le fonctionnement à venir.

GB : la situation actuelle est marquée par une forte hétérogénéité avec certaines régions qui n'ont plus de CREPS, d'autres où la région a déjà construit ou s'apprête à construire les murs et d'autres enfin qui bénéficient de CREPS multi sites.

Deux autres motifs justifient clairement la voie du transfert du patrimoine :

- les bons partenariats existants à ce jour entre les EPN et les conseils régionaux d'accueil ;
- la difficulté pour l'Etat de financer l'entretien du patrimoine à la hauteur des besoins.

Pour autant, il reste de véritables enjeux nationaux de pilotage et de mise en cohérence des réseaux concernant le sport de haut niveau et le service public de formation au sport et à l'animation.

Les CREPS ont des atouts forts. Ils sont notamment sur un modèle économique de plein emploi des installations, ce qui n'existe pas pour l'instant dans les EPLE ou les universités. Ils bénéficient aussi à ce jour d'un modèle de gouvernance équilibré entre le mouvement sportif, les régions, etc. Enfin, dans le domaine de la formation, par exemple, ils développent des formations accueillant des publics mixtes : formations professionnelles, initiales, tout au long de la vie, apprentissage...

Concernant les personnels, on peut envisager qu'il y ait un transfert des agents d'entretien, de maintenance, d'accueil, d'informatique et de restauration, avec maintien des autres sous statut d'Etat. Il faut signaler que les établissements ont externalisé une partie des services techniques, et sont dotés de personnels ATEC et ATRF, avec de nombreux contractuels. La logique serait que les CREPS soient suivis par les mêmes services que les lycées dans un but de gains d'efficacité.

PB : les questions de mise en œuvre de cette décentralisation seront certainement le premier sujet débattu dans la conférence nationale du sport dès sa création.

La gouvernance évoluera avec la présidence du conseil d'administration par le président de la région.

La question des écoles nationales pourrait être associée à celle des CREPS. La région Rhône-Alpes pourrait, par exemple, dans le cadre d'un grand pôle des sports de nature, envisager de reprendre

également l'établissement de l'ENSA (dont les personnels techniques pourraient se retrouver isolés si leurs collègues des CREPS sont transférés).

Le sujet posé par le MSJEPVA à ce jour est celui d'un transfert des installations existantes, pas d'un transfert de compétences ni celui de la création d'un CREPS par région. Il n'y a, par définition, pas de transfert de bâtiment lorsqu'ils n'existent pas.

FP : pour autant, la logique d'équité territoriale n'est pas indifférente à l'ARF.

Le parallèle avec les EPLE rencontre une limite, il y a une direction unique dans les EPLE : l'Etat. Or, le sport est, quant à lui, en domaine de compétence partagée. Ceci a d'ailleurs conduit les territoires à développer des politiques relativement hétérogènes dans ce domaine.

Une difficulté est que, s'il n'y a pas de contractualisation claire sur les missions nationales et les moyens apportés par l'Etat pour leur financement, il est fort probable qu'à terme, ces missions non financées par les régions ne disparaissent des CREPS.

MB : nécessité de pérenniser par la loi les missions d'Etat formations et sport de haut niveau.

GB : 2 outils existent pour un projet partagé et une gouvernance consensuelle (unanimité des CA) :

- le contrat de performance cosigné par le ministère, le président du CA et le directeur ;
- la conférence régionale du sport, dont le CREPS a vocation à être l'opérateur territorial.

PB : de façon générale les syndicats sont invités à s'adresser au Ministère pour obtenir du gouvernement les garanties qu'ils évoquent.

Compte-rendu rédigé par Mickaël Boucher